

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2673

21 novembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Agestalux</b> .....	<b>128271</b>	<b>Kalogeros S.A.</b> .....	<b>128283</b>
<b>Ahrenkiel Shipmanagement (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>128300</b>	<b>Koho Investments (Luxembourg) S.A.</b> ..	<b>128303</b>
<b>AIMG S.à r.l.</b> .....	<b>128258</b>	<b>LBREM Europe S.à r.l.</b> .....	<b>128282</b>
<b>Amis Funds</b> .....	<b>128258</b>	<b>LBREM Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>128281</b>
<b>Axell S.A.</b> .....	<b>128280</b>	<b>Legal and Financial S.A.</b> .....	<b>128297</b>
<b>Baic Management S.à r.l.</b> .....	<b>128298</b>	<b>Linisi s.à r.l.</b> .....	<b>128282</b>
<b>BBEIF LH Sub 03 S.à r.l.</b> .....	<b>128272</b>	<b>Logis Nautiques S.A.</b> .....	<b>128296</b>
<b>BCEF Investments II S.A.</b> .....	<b>128304</b>	<b>Manuel Investments S.A.</b> .....	<b>128283</b>
<b>Coast Holding S.à r.l.</b> .....	<b>128259</b>	<b>Midland Pyxis Group S.A.</b> .....	<b>128271</b>
<b>DAB Investments 2 Sàrl</b> .....	<b>128297</b>	<b>Musca S.A.</b> .....	<b>128284</b>
<b>Emergence Holding S.A.</b> .....	<b>128283</b>	<b>Occimed S.à r.l.</b> .....	<b>128282</b>
<b>EnergolInterTherm Holding S.à r.l.</b> .....	<b>128282</b>	<b>One O One S.A.</b> .....	<b>128258</b>
<b>EnergolInterTherm Holding S.à r.l.</b> .....	<b>128281</b>	<b>Portucel International Trading S.A.</b> .....	<b>128302</b>
<b>Eridanus S.à r.l.</b> .....	<b>128296</b>	<b>SG - Constructions S.à r.l.</b> .....	<b>128298</b>
<b>Euroconstruct Industries</b> .....	<b>128258</b>	<b>SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes inter-</b>	
<b>Farta V S.A.</b> .....	<b>128301</b>	<b>professionnelle</b> .....	<b>128297</b>
<b>Field Holding S.A.</b> .....	<b>128302</b>	<b>Solelec S.A.</b> .....	<b>128299</b>
<b>Gaai Holding S.A.</b> .....	<b>128301</b>	<b>Superfund of Hedge Funds SICAV</b> .....	<b>128299</b>
<b>Ganancia Finance S.A.</b> .....	<b>128271</b>	<b>Suprimmo S.A.</b> .....	<b>128298</b>
<b>Henri S.A.</b> .....	<b>128304</b>	<b>Tinerama Investment A.G.</b> .....	<b>128272</b>
<b>Hydrosol S.A.</b> .....	<b>128281</b>	<b>Tiyor Holding S.A.</b> .....	<b>128284</b>
<b>Impish Investment Holding S.A.</b> .....	<b>128296</b>	<b>Treveria Fourteen S.à r.l.</b> .....	<b>128304</b>
<b>International Power (Bloomsbury) S.à r.l.</b> .....	<b>128300</b>	<b>Treveria Thirteen S.à r.l.</b> .....	<b>128304</b>
<b>International Power NPA, Sàrl</b> .....	<b>128300</b>	<b>Vico S.A.</b> .....	<b>128303</b>
<b>International Retail Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>128295</b>	<b>WI-FI Holding S.A.</b> .....	<b>128300</b>
<b>Invecom Management S.A.</b> .....	<b>128302</b>	<b>Wolseley Finance (Kennet) S.à r.l.</b> .....	<b>128303</b>

**Amis Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 81.164.

Il résulte d'une lettre du 17 juillet 2007 que Monsieur Hans Jürgen Carl Salbach n'est plus liquidateur de la liquidation avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2007. Il en résulte que le collège des liquidateurs de AMIS FUNDS SICAV en liquidation se compose désormais comme suit:

- Maître Yvette Hamilius, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

- Maître Jacques Delvaux, Notaire, demeurant à Luxembourg.

D'autre part, il résulte d'un jugement du 12 juillet 2007 que la confusion des masses entre AMIS FUNDS SICAV en liquidation et TOP TEN MULTIFONDS SICAV en liquidation a été prononcée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

M<sup>e</sup> Y. Hamilius / M<sup>e</sup> J. Delvaux

Référence de publication: 2007127619/208/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03236. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**AIMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.907.

Constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 6 mars 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1024 du 26 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AIMG S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127867/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06828. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**One O One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.455.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007127909/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03638. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Euroconstruct Industries, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9767 Pintsch, 13, Ierweschteewe.

R.C.S. Luxembourg B 108.930.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007127910/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02997. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.939.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 96.017 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- ZODIAC S.A., a stock company («société anonyme») incorporated and existing under the laws of France, registered with the Nanterre Trade and Companies Register under number B 729 800 821, having its registered office at 2, rue Maurice Mallet, 92.137 Issy-les-Moulineaux, France,

All here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies given in September 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of COAST HOLDING S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number 115.939 incorporated by a deed of the undersigned notary of March 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1297 dated July 5, 2006 and whose bylaws have been restated by virtue of a deed of the undersigned notary dated April 12, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1715 dated September 14, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to restate the bylaws of the Company as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name COAST HOLDING S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company. Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is to act as manager («associé commandité») of COAST INVESTMENT S.C.A., a partnership limited by shares («société en commandite par actions») incorporated and existing under the laws of Luxembourg. It may also take participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible except by way of public offer. The Company may enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may render assistance in any form to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies and each as a Connected Company). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to the Connected Companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of the Connected Companies or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies.

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.2. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.4. The Company may accept any management or directorship mandates.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each held as follows:

- Ten thousand (10,000) shares held by CEP II PARTICIPATION S.à r.l., SICAR, a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 96.017, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (hereafter CEP)

- Two thousand five hundred (2,500) shares held by ZODIAC S.A., a stock company («société anonyme») incorporated and existing under the laws of France, registered with the Nanterre Trade and Companies Register under number B 729 800 821, having its registered office at 2, rue Maurice Mallet, 92137 Issy-les-Moulineaux, France (hereafter ZODIAC)

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares. The decision to redeem the Company's own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

6.4. In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.6. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.7. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by a Board of Managers which shall consist of at least five (5) managers (individually a «manager», collectively referred to as the «Board of Managers») who may be dismissed ad nutum, of which

- two of which shall be designated by ZODIAC for election to the Board of Managers (the «ZODIAC Designee»).

- three (3) of which shall be persons designated by CEP for election to the Board of Managers (the «CEP Designee»),

Moreover, CEP shall have the right from time to time to request the election of any person, to attend any meeting of the Board of Managers as observer (with no voting rights and no fiduciary duties towards the Shareholders), or to request the election of any additional person as manager or observer of the Board of Managers. The Shareholders agree to take all necessary actions for such persons to be effectively elected as Manager(s) or observer(s).

7.2 If a vacancy on the Board of Managers occurs at any time as a result of the death, disability, resignation, retirement, or removal of any Managers, the Shareholder that designated the Manager whose death, disability, resignation, retirement or removal caused the vacancy shall have the right to designate a replacement Manager for appointment or election. The Shareholders agree to take all actions within their power to cause the election of such replacement Manager as soon as possible following its designation by the Shareholder having the right to make such designation.

7.3 CEP shall have the right to request the removal (and, if so requested, ZODIAC shall take all necessary actions to cause the removal) of any CEP Designee from the Board of Managers at any time and ZODIAC shall have the right to request the removal (and, if so requested, CEP shall take all necessary actions to cause the removal) of the ZODIAC Designees from the Board of Managers at any time, in each case with or without cause and in the applicable Shareholder's sole discretion. The Shareholders other than ZODIAC shall not take any action to remove the ZODIAC Designee except as so requested by ZODIAC and the Shareholders other than CEP shall not take any action to remove the CEP Designees except as so requested by CEP, provided, however, that the Shareholders other than ZODIAC or CEP, as applicable, shall have the right to take any action to cause the removal of any ZODIAC Designee or CEP Designee, respectively, in case of willful misconduct or gross negligence in the conduct of his duties as a member of the Board of Managers.

#### **Art. 8. Powers of the Board of Managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or managers or not, by the Board of Managers of the Company.

The Board of Managers will determine its agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

8.3. The Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The members of the Board of Managers will elect among the managers a chairman of the Board of Managers. The Chairman will have a casting vote.

9.2. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires and no less than two (2) times per year. An indicative calendar of board meetings contemplated to be held during the following six (6) months shall be provided by the chairman of the Board of Managers to all of the managers on a bi-annual basis.

9.3. Board meeting shall be convened by the Chairman of the Board of Managers, or any CEP Designee, either acting in or upon call of the chairman of the Board of Managers or by any CEP Designee, either acting in its sole initiative or upon the request of any Shareholder, by written notice to each Manager (either by mail, facsimile or other electronic transmission) at least five (5) Business Days in advance, except in the event of an urgent matter, in which case a meeting

shall be convened by written notice (including through e-mails) two (2) Business Days in advance, stating the date, time and place of such meeting and the agenda of business to be conducted thereat

9.4. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.

9.5. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.6. The Board of Managers can validly deliberate and act only at least two its members is present or represented including a manager who is a CEP Designee and a manager who is a ZODIAC Designee; provided that if, following due convening to the Board of Managers, the ZODIAC Designee does not attend a Board of Managers' meeting on two consecutive occasions (either physically or through an appropriate proxy to any other Manager), then the quorum shall be deemed to be met at the second consecutive meeting of the Board of Managers, it being understood no business shall be conducted thereat that was not included in the agenda for the meeting that was adjourned.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.

9.9. All resolutions of the Board of Managers shall require the affirmative vote of a simple majority of the vote cast (with the Chairman having a casting vote) at a duly-convened meeting of the Board of Managers.

9.10. Notwithstanding the foregoing, none of the Super Qualified Voting Matters (as defined below) shall be approved by the Board of Managers without the affirmative vote of one ZODIAC Designee:

Super Qualified Voting Matters means (i) any amendments to the by-laws or other constituent document, including internal rules (règlement intérieur), of the Company, COAST INVESTMENT SCA or any entity of the ZENITH GROUP (as such term is defined in the Shareholders Agreement), which have a material adverse effect on the specific rights granted to ZODIAC under the shareholders' agreement entered into between CEP II PARTICIPATIONS S.à.r.l. SICAR, CEP III PARTICIPATIONS S.à.r.l SICAR, MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG S.à.r.l, the Manager, the Corporation, ZODIAC MARINE HOLDING SA and ZODIAC MARINE & POOL SAS on September 27, 2007 (the «Shareholders' Agreement»); (ii) any merger or contribution of securities or assets of the Company, COAST INVESTMENT S.C.A., or any other entity of the ZENITH Group with any third party or other combination transaction, if as a result of such merger, contribution or other combination transaction, either the CEP/ZODIAC INVESTMENT Parity (as such term is defined in the Shareholders Agreement) becomes different from the Initial Investment Parity (as such term is defined in the Shareholders Agreement) or the difference between the CEP/ZODIAC INVESTMENT Parity and the Initial Investment Parity is increased, in both cases in a way that is detrimental to ZODIAC; (iii) any transfer, by the Company, COAST INVESTMENT S.C.A., or any other entity or any other entity of the ZENITH GROUP, of all or a substantial part of the assets the Company, COAST INVESTMENT SCA and the ZENITH group (taken as a whole), except in the context of an exit to which ZODIAC shall be able to participate on a pari passu basis with CEP; (iv) the appointment of auditors; (v) any agreement between COAST INVESTMENT SCA or ZODIAC MARINE HOLDING, in the one hand, and CEP in the other hand which raises a conflict of interest (i.e. in which CEP or any portfolio company of the CARLYLE Group has a personal interest), other than the first payment of a transaction fee to be paid to CEP and ZODIAC after the date hereof and any agreement in the ordinary course with the portfolio companies of the CARLYLE Group; and (vi) any share repurchases that would result either the CEP/ZODIAC INVESTMENT Parity (as such term is defined in the Shareholders Agreement) becomes different from the Initial Investment Parity (as such term is defined in the Shareholders Agreement) or the difference between the CEP/ZODIAC INVESTMENT Parity and the Initial Investment Parity is increased, in both cases in a way that is detrimental to ZODIAC.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two members (including a CEP Designee) of the Board of Managers of the Company or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. Notwithstanding the foregoing, none of the Super Qualified Voting Matters shall be approved without the affirmative vote of ZODIAC.

13.4. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of October and ends on the thirtieth of September of each year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the Board of Managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of shareholders who shall vote specifically as to whether discharge is given to the Board of Managers and, if applicable, the statutory auditors.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the Board of Managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

**VII. General provision**

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 18.** For United States federal income tax purposes, the Company shall maintain a capital account for each Shareholder who has subscribed to the Company's capital under these Articles in accordance with the Internal Revenue Code of 1986, as amended (herein referred to as the «Code») and the U.S. Treasury Regulations promulgated thereunder, including U.S. Treasury Regulations Sections 1.704-1 (b) and 1.704-2. The Company will maintain and adjust each Shareholder's capital account in accordance with U.S. Treasury Regulation Section 1.704-1 (b)(2)(iv), including without limitation by taking into account each Partner's share of profits and losses and to reflect a revaluation of Partnership property

pursuant to Treasury Regulations Sections 1.704-1 (b)(2)(iv) (f) and (g). In the event that all or a portion of any Shareholder's shares are transferred in accordance with the terms of these Articles the transferee Shareholder shall succeed to the capital account of the transferor Shareholder to the extent it relates to the transferred shares.

Profits and losses for purposes of computing the Shareholders' capital account balances shall be allocated for each financial year in proportion to the number of shares held by each Shareholder.

Notwithstanding the foregoing profit and loss allocations, items of income, gain, loss and deduction in each financial year have to comply with the «qualified income offset» provision in U.S. Treasury Regulations Section 1.704-1 (b)(2)(ii) (d). If any «qualified income offset» allocation is made for any financial year, however, curative allocations of items of income, gain, loss and deduction shall be made to the extent possible so that each Shareholder's capital account balance is equal to the amount it would have been, had no qualified income offset existed.

Allocations each year of items of U.S. taxable income, gain, loss, and deduction shall be made to the Shareholders in the same manner as its correlative item of «book» income, gain, loss or deduction described above, except to the extent necessary so as to take into account the variation, if any, between the adjusted tax basis of such property to the Company (as determined for U.S. federal income tax purposes) and its carrying value for capital account purposes under Code Section 704(c) and the Treasury Regulations promulgated thereunder.

All amounts withheld or required to be withheld pursuant to the Code or any provision of any state, local, or foreign tax law with respect to any payment, distribution or allocation to the Corporation or any of its Shareholders and treated by the Code or any such tax laws as amounts payable by or in respect of any Shareholder shall be treated as amounts distributed to such Shareholders. The determination of the Shareholders with respect to which any amounts were withheld under the immediately preceding sentence shall, in the case of a distribution to the Company that was subject to United States withholding tax, be made on the basis of whether and to what extent the jurisdiction of the Shareholder views the Company as not fiscally transparent and hence subject to United States withholding tax under United States Treas. Reg. Section 1.1441-6(b)(2).

CEP II PARTICIPATIONS Sàrl, SICAR, is authorized to make all elections for federal, state and local tax purposes and is specifically authorized to act as «Tax Matters Partner» under the Code and in any similar capacity under state or local law. CEP II PARTICIPATIONS Sàrl, SICAR, shall file all necessary United States federal, state and local tax returns for the Company and shall provide to each Shareholder as soon as practicable after the end of each taxable year an IRS Form K-1 for such taxable year. IV. Pursuant to the above resolutions, the meeting resolved to:

- accept the resignation of Mr. Howard Frederic Elkins, acting as Independent Designee and resolved to grant him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation,
- reassert the identity of the members of the Board of Managers, which is composed as follows:
  - CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prenamed, acting as CEP Designee;
  - THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l., manager of the Company acting as CEP Designee,
  - Mr Franck Falézan, manager of the Company acting as CEP Designee,
  - Mr Phillip Matthews, manager of the Company acting as CEP Designee.
- accept the appointment of:
  - ZODIAC SA, prenamed, as manager acting as ZODIAC Designee, and of
  - Mr Didier Domange, président du conseil de surveillance de ZODIAC SA, born on August 1st, 1943 in Paris, France, residing at 2, rue de Franqueville, 75016 Paris, France, as manager acting as ZODIAC Designee,
- accept the appointment of Mr Phillip Matthews as Chairman of the Board of Managers.

Pursuant to the above, the Board of Managers of the Company shall be composed as follows:

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prenamed, acting as CEP Designee;
- THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l., manager of the Company acting as CEP Designee,
- Mr Franck Falézan, manager of the Company acting as CEP Designee,
- Mr Phillip Matthews, manager of the Company acting as CEP Designee, and Chairman of the Board,
- ZODIAC SA, prenamed, acting as ZODIAC Designee,
- Mr Didier Domange, acting as ZODIAC Designee.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the said proxy holder signed together with Us, notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.017 et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- ZODIAC S.A, une société anonyme régie par les lois françaises, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 729 800 821, ayant son siège social au 2, rue Maurice Mallet, 92137 Issy-les-Moulineaux, France,

ici représentées par M. Nicolas Cuisset, employé, ayant adresse professionnelle à l'Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations données en septembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de COAST HOLDING S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1297 du 5 juillet 2006 et dont les statuts ont été refondus en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 12 avril 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1715 du 14 septembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune,

III. Les associés décident de refondre les statuts de la Société et de réaffirmer l'identité des membres du Conseil de Gérance de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination COAST HOLDING S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance de la Société (dans ces Statuts, «Conseil de Gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé commandité de la société en commandite par actions de droit Luxembourgeois COAST INVESTMENT S.C.A. et pourra prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourrait être convertible, sauf par voie d'offre publique. La Société pourra conclure tout type de contrats, notamment des contrats d'acquisition, promesses de vente, contrats de commandite, contrats de garantie, contrats de marketing, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'administration et tous contrats de services, contrats de vente dans le cadre de la levée de fonds. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter assistance sous toute forme à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même non substantielle, ou toute société détenant une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Affiliées ou chacune une Société Affiliée). La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, aux Sociétés Affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des Sociétés Affiliées ou des administrateurs ou agents de la Société ou d'une Société Affiliée. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Pour les besoins du présent article, une société sera considérée comme faisant partie du même «groupe» que celui de la Société si celle-ci détient de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le même contrôle commun que, la Société. Une société sera considérée contrôler une autre société si elle détient, de manière directe ou indirecte, tout ou partie du capital social de la société ou a le pouvoir de gérer ou d'influer sur la gestion de celle-ci, que ce soit en étant propriétaire d'actions avec droit de vote, par relation contractuelle ou autrement.

3.2. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.4. La Société peut accepter tout mandat de gestion et d'administration.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, détenues comme suit:

- Dix mille (10.000) parts sociales sont détenues par CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée formée et existante régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.017, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ci-après CEP)

- Deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sont détenues par ZODIAC S.A., une société anonyme formée et existante régie par le droit français, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 729 800 821, ayant son siège social au 2, rue Maurice Mallet, 92137 Issy-les-Moulineaux, France (ci-après ZODIAC)

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts et conformément à la Loi.

5.3. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. La décision de racheter les parts sociales de la Société sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social et entraînera automatiquement une réduction du capital social par l'annulation de toutes les parts sociales rachetées. Si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles quant au surplus du prix de rachat.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

6.5. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins cinq (5) gérants (désignés ci-après le «Gérant», individuellement ou le «Conseil de Gérance» collectivement), révocables ad nutum, parmi lesquels:

- Deux seront proposées par ZODIAC pour l'élection au Conseil de Gérance; (le «Gérant ZODIAC»)
- Trois seront proposées par CEP pour l'élection du Conseil de Gérance (le «Gérant CEP»)

De plus, CEP est en droit de demander, à tout moment, la nomination de personnes, qui auront le droit de participer aux réunions du Conseil de Gérance (sans droit de vote et sans aucune obligation fiduciaire à l'encontre des associés), ou de demander la nomination de gérants supplémentaires ou d'observateur au Conseil de Gérance. Les Associés acceptent de prendre toutes les mesures et résolutions nécessaires à l'élection effective de ces personnes en tant que Gérants ou observateurs.

7.2 En cas de vacance à cause de mort, incapacité, retraite, démission ou révocation de tout Gérant, l'associé qui a proposé le Gérant dont la mort, l'incapacité, la retraite, la démission ou la révocation a provoqué ladite vacance est en droit de proposer un Gérant de remplacement, en vue de sa nomination ou élection. Les associés acceptent de prendre toutes les mesures nécessaires afin de procéder le plus rapidement possible à l'élection du Gérant remplaçant, suivant sa proposition par l'associé l'ayant proposé.

7.3 CEP est en droit de demander à tout moment la révocation (et, si tel est le cas, ZODIAC est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de provoquer ladite révocation) de tout Gérant CEP du Conseil de Gérance et ZODIAC est en droit de demander à tout moment la révocation (et, si tel est le cas, CEP est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de provoquer ladite révocation) des Gérants ZODIAC du Conseil de Gérance, dans tous les cas avec ou sans cause et à la seule discrétion de l'associé concerné. Les associés autres que ZODIAC ne sauraient prendre aucune mesure en vue de la révocation des Gérants ZODIAC, sauf en cas de demande en ce sens de la part de ZODIAC, et les associés autres que CEP ne sauraient prendre aucune mesure en vue de la révocation des Gérants CEP, sauf en cas de demande en ce sens de la part de CEP, étant entendu que les associés autres que ZODIAC ou CEP, selon le cas, seront en droit de prendre les mesures nécessaires à la révocation de tout Gérant ZODIAC ou de tout Gérant CEP, en cas de faute, mauvaise exécution de leur mandat, ou négligence du respect de leurs devoirs en tant que membres du Conseil de Gérance.

#### Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil de Gérance de la Société. Le Conseil de Gérance fixera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ses mandataires, la durée de représentation et les conditions pertinentes du mandat.

8.2. Le Conseil de Gérance peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un relevé de comptes établi par les gérants montrant que le niveau des fonds est suffisant pour permettre une distribution, étant entendu que les sommes à distribuer ne sauraient dépasser les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi ou des présents statuts.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Les membres du Conseil de Gérance élisent parmi les gérants un Président du Conseil de Gérance. Le président du Conseil de Gérance a un casting vote.

9.2. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins deux (2) fois par an. Le Président du Conseil de Gérance fournira à tous les gérants, deux fois par an, un calendrier indicatif des réunions du conseil envisagées pendant les six (6) mois suivants.

9.3. Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président du Conseil de Gérance, ou par tout Gérant CEP, agissant soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un associé, par convocation écrite (y compris par courrier, fac-simile ou tout autre moyen de transmission électronique), au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la réunion sera convoquée par écrit (y compris par courrier électronique) deux (2) jours ouvrables en avance, faisant mention de la date, de l'heure et de l'endroit de la réunion tout comme de l'ordre du jour.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi

être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux des gérants sont présents ou représentés, en ce inclus au moins un Gérant CEP et un Gérant ZODIAC; au cas où, après due convocation, le Gérant ZODIAC ne participe pas personnellement ou n'est pas représenté (par procuration dûment donnée à un autre Gérant) à deux réunions consécutives du Conseil de Gérance, le quorum est considéré comme atteint lors de la deuxième réunion du Conseil de Gérance, étant entendu que ne pourront être prises que des décisions figurant à l'ordre du jour de la réunion ajournée.

Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les résolutions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité simple des votes exprimés par les gérants présents ou représentés lors de la réunion valablement tenue du Conseil de Gérance (le Président du Conseil de Gérance ayant voix prépondérante)

Toutefois, le Conseil de Gérance ne saurait pas approuver aucune des Matières Requirant un Vote Spécial (telles que définies ci-dessous) sans le vote d'un Gérant ZODIAC.

Les Matières Requirant un Vote Spécial désignent: (i) toute décision de modifier les statuts ou les autres actes constitutifs, y compris les règlements intérieurs, de la Société, de COAST INVESTMENT SCA ou de toute entité du Groupe ZENITH (tel que défini dans le pacte d'actionnaire conclu entre les actionnaires), qui aurait un effet matériel contraire aux droits spécifiques reconnus à ZODIAC en vertu du pacte d'actionnaire conclu entre CEP II PARTICIPATIONS Sàrl SICAR, CEP III PARTICIPATIONS Sàrl SICAR, MARINE INVESTMENT LUXEMBOURG Sàrl, la Société, le Manager, ZODIAC MARINE HOLDING SA et ZODIAC MARINE & POOL SAS le 20 septembre 2007 (le «Pacte d'Actionnaires»); (ii) toute décision de s'engager dans un processus de fusion, d'apport ou d'échange d'actions ou parts de la Société, de COAST INVESTMENT S.C.A., ou de toute autre société du Groupe ZENITH, avec une tierce partie ou toute décision de s'engager dans un processus de regroupement, si le résultat de la fusion, de l'apport ou d'une autre opération de regroupement aurait pour effet que la parité d'investissement CEP/ZODIAC (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires) diffère de la parité d'investissement CEP/ZODIAC initiale (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires) ou que la différence entre la parité d'investissement CEP/ZODIAC et la parité d'investissement CEP/ZODIAC initiale se soit accrue, dans les deux cas au détriment de ZODIAC; (iii) toute décision prise par la Société, COAST INVESTMENT S.C.A., ou par toute société du Groupe ZENITH (pris dans sa globalité), de transférer l'intégralité ou une partie substantielle de ses parts, sauf dans les cas de sortie dans lesquels ZODIAC pourra participer sur une base pari passu avec CEP; (iv) la nomination des auditeurs; (v) toute décision entre COAST INVESTMENT S.C.A. ou ZODIAC MARINE HOLDING, d'une part, et CEP d'autre part, qui donnerait naissance à un conflit d'intérêt (cad dans lequel CEP ou une quelconque des sociétés du portefeuille du CARLYLE Group a un intérêt personnel), à l'exception du premier paiement au bénéfice de CEP et de ZODIAC des frais de transaction après la date du présent acte ou de tout autre convention conclue dans la poursuite des affaires courantes avec les sociétés faisant partie du Groupe CARLYLE (ou affiliées); et (vi) toute décision de rachat d'actions qui aurait pour effet que la parité d'investissement CEP/ZODIAC (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires) soit différente de la parité d'investissement CEP/ZODIAC initiale (telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires) ou que la différence entre la parité d'investissement CEP/ZODIAC et la parité d'investissement CEP/ZODIAC initiale se soit accrue, dans les deux cas au détriment de ZODIAC.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance de la Société (en ce incluse la signature du Gérant CEP) ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, aucune des décisions concernant les Matières Requirant un Vote Spécial ne saurait être prises sans l'accord préalable de ZODIAC.

13.4. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le Conseil de Gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au Conseil de Gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le Conseil de Gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

**Art. 18.** Vis-à-vis de l'impôt fédéral américain sur le revenu, la Société doit maintenir un compte de capital pour chaque actionnaire oui a souscrit au capital de la Société au sens de l'Internai Revenue Code de 1986, tel qu'amendé (ci-après le «Code») et du Règlement du Trésor américain (U.S. Treasury Regulations) pris en application du Code, et plus spécialement des articles 1.704-1 (b) et 1.704-2 du Règlement. La Société tiendra à jour un compte de capital pour chaque actionnaire conformément à l'article 1.704-1(b)(2)(iv) du Règlement du Trésor américain, y compris, mais à titre non exhaustif, tenant compte de la part de profits et de pertes de chaque actionnaire et reflétant une réévaluation de la Société

conformément à l'article 1.704-1 (b)(2)(iv)(f) et (g) du Règlement du Trésor américain. Dans l'hypothèse où tout ou partie des actions détenues par des actionnaires seraient transférées conformément aux stipulations des Statuts, l'actionnaire cessionnaire succède à l'actionnaire cédant dans son compte de capital pour autant qu'il est lié aux actions transmises.

Pour les besoins du calcul du solde des comptes de capital des actionnaires, les profits et pertes doivent être alloués entre actionnaires, pour chaque exercice fiscal, en proportion du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire.

Sans préjudice de la répartition des profits et pertes susmentionnée, les éléments de revenu, gains, pertes et déductions au titre de chaque exercice doivent se conformer à la définition de «Qualified Income Offset» telle que définie par l'article 1.704(b)(2)(ii)(d) du Règlement du Trésor américain. Toutefois, si une compensation d'un revenu qualifié est opérée lors d'un exercice fiscal, la répartition curative d'éléments de revenus, de gains et de pertes doit être effectuée autant que possible de sorte que le solde du compte de capital de chaque actionnaire soit égal au montant qu'il aurait présenté si aucune compensation d'un revenu qualifié n'avait eu lieu.

La répartition annuelle d'éléments imposables aux Etats-Unis tels que revenus, gains, pertes et déductions doit se faire de la même manière que les éléments correspondants sont comptabilisés par la Société comme des revenus, gains, pertes et déductions décrite plus haut, à l'exception de ce qu'il est nécessaire de prendre en compte pour établir la variation, le cas échéant, entre la base imposable ajustée applicable à ces biens de la Société (telle que déterminée pour les besoins de l'imposition fédérale américaine sur le revenu), et sa valorisation comptable pour les besoins du compte de capital en vertu de l'article 704(c) du Code et des Règlements du Trésor promulgués pour son application. Tous les montants, retenus volontairement ou qui doivent l'être en vertu du Code, ou de toute disposition légale fédérale ou non, d'une loi fiscale locale ou étrangère relatifs à tout paiement, distribution ou allocation à la Société ou à tout actionnaire, traités par la loi ou ces lois fiscales comme des sommes dues, doivent être traités comme des distributions. La qualité d'actionnaire vis-à-vis des sommes qui ont été retenues à raison des dispositions de la phrase précédente est déterminée, dans le cas d'une distribution au profit de la Société soumise à la retenue américaine, en fonction de et dans la mesure où l'Administration ayant compétence sur l'actionnaire considère que la Société n'est pas fiscalement transparente et la soumet donc à la retenue en vertu de l'article 1.1441-6(b)(2) du Règlement de Trésor américain (U.S. Treas. Reg. Section 1.1441-6(b)(2)). CEP II PARTICIPATIONS Sàrl, SICAR, est autorisée à faire tous les choix fiscaux à l'échelle fédérale, étatique ou locale, et est plus spécialement nommé «Associé en charge des questions fiscales» («Tax Matters Partner») en vertu du Code et dispose de la capacité équivalente en vertu de toute autre disposition législative similaire applicable. CEP II PARTICIPATIONS Sàrl, SICAR doit accomplir toutes les déclarations fiscales fédérales, étatiques et locales nécessaires pour le compte de la Société et doit fournir à chaque actionnaire dès que possible après la fin d'un exercice fiscal un Formulaire K-1 du fisc («IRS») pour l'exercice écoulé en question.

IV. Suite à la refonte des statuts, les associés décident:

- d'accepter la démission de M. Howard Elkins en sa qualité de Gérant Indépendant et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission,

- de confirmer le mandat des gérants suivants:

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, prénommé, gérant en qualité de Gérant CEP;

- THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l., gérant en qualité de Gérant CEP;

- M. Franck Falézan, gérant en qualité de Gérant CEP;

- de nommer gérants de la société:

- ZODIAC S.A., prénommée, en qualité de Gérant ZODIAC;

- M. Didier Domange, président du conseil de surveillance de ZODIAC SA, né le 1<sup>er</sup> août 1943 à Paris, France, demeurant 2, rue de Franqueville, 75016 Paris, en qualité de Gérant ZODIAC;

Suite à ce qui précède, le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

- CEP II PARTICIPATIONS S.à r.l. SICAR, gérant en qualité de Gérant CEP;

- THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l., gérant en qualité de Gérant CEP;

- M. Franck Falézan, gérant en qualité de Gérant CEP;

- ZODIAC S.A., en qualité de Gérant ZODIAC;

- M. Didier Domange, en qualité de Gérant ZODIAC.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, Relation LAC/2007/28599. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007128092/211/681.

(070147957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Ganancia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.626.

---

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 juin 1999, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 718 du 28 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GANANCIA FINANCE S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127885/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07517. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Midland Pyxis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.335.

---

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1989, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 139 du 27 avril 1990, modifiée pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1396 du 15 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MIDLAND PYXIS GROUP S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127886/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07518. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Agestalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.447.

---

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1954, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 3 du 15 janvier 1955. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n<sup>o</sup> 965 du 25 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGESTALUX  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007127891/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07544. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Tinerama Investment A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 51.927.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127923/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06725. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**BBEIF LH Sub 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 132.778.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B129159, here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter «the Shareholder», subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of BBEIF LH SUB 03 S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

**Quorum:** The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability-Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(r) Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;

These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2007.

##### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,800.-.

##### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at four (4).
2. Appoint the following as:

*Category A Managers:*

- Mr Serge Morel, Investment Banker, born on 28 February 1965 in Clermont-Ferrand (France), residing professionally at L-2771 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- Mr Mark Hatherly, Investment Banker, born on 13 November 1965 in Auckland (New Zealand), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

*Category B Managers:*

- Mr Mark Dunstan, Investment Banker, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- Mr. David Dujacquier, Accountant, born on 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), residing professionally in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

3. Fix the address of the Company in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. avec siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159, représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination BBEIF LH SUB 03 S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

(r) Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, (r) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice, Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l, prénommée, déclare souscrire tout le capital.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Serge Morel, Investment Banker, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- M. Mark Hatherly, Investment Banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

*Gérants de Catégorie B:*

- M. Mark Dunstan, Investment Banker, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- M. David Dujacquier, Investment Banker, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28777. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007128104/206/454.

(070147978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Axell S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.706.

Constituée par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2004, acte publié au Mémorial C n ° 1154 du 15 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AXELL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127874/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05391. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Hydrosol S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.400.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

*Pour HYDROSOL S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Référence de publication: 2007127875/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05394. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**EnergolInterTherm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.572.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 162 du 23 février 2005, dissoute et liquidée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 2250 le 9 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EnergolInterTherm HOLDING S.à r.l. (dissoute et liquidée)*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127878/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06531. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**LBREM Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 118.733.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 septembre 2007.

*LBREM LUXCO S.à r.l.*

B. Bauduin

*Gérant B*

Référence de publication: 2007127879/8222/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08509. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**LBREM Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 110.486.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 septembre 2007.

*Pour LBREM EUROPE S.à r.l.*

B. Bauduin

Gérant B

Référence de publication: 2007127881/8222/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08507. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070147068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Linisi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 104.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 octobre 2007.

*Pour la société*

M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007128117/241/13.

(070147763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**EnergolInterTherm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 105.572.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, acte publié  
au Mémorial C n<sup>o</sup> 162 du 23 février 2005, dissoute et liquidée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence  
à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 2250 le 9 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EnergolInterTherm HOLDING S.à r.l. (dissoute et liquidée)*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127877/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06533. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070147129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Occimed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 31.901.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 8 juillet 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés  
de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Pour OCCIMED S.à.r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127882/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07495. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Manuel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127919/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06691. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Emergence Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 100.865.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 octobre 2007*

1. L'Assemblée accepte la démission du commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG SARL;
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat, comme commissaire aux comptes ALTER DOM-COM SARL, 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.
3. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007128220/7824/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Kalogeros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 35.255.

*octobre 2007 au siège social de la société*

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 10, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg, avec effet au 5 novembre 2007.

L'Assemblée accepte la démission d'ALTER AUDIT SARL et nomme ALTER DOM-COM SARL dont le siège est établi 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg comme commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

L'Assemblée décide de procéder à l'élection définitive de Madame Isabelle Claude, qui avait été nommée par cooptation lors du Conseil d'Administration du 31 mai 2007 son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire

statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Le Conseil d'Administration sera donc composé comme suit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012

- Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg (Président depuis le 29 juin 2007)
- Madame Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg
- BAIC MANAGEMENT SARL dont le siège social est établi 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg, représentée par Madame Isabelle Claude

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

*Pour la Société*

ALTER AUDIT Sàrl

*Un mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007128221/7824/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07599. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070148327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Musca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 96.900.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 octobre 2007*

1. L'Assemblée accepte la démission des administrateurs:

- Haquenue Philippe demeurant professionnellement à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet au 3 octobre 2007
- Dome Eddy demeurant professionnellement à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet au 3 octobre 2007
- Akhertous Bouchra demeurant professionnellement à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet au 3 octobre 2007

2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement, avec effet au 3 octobre 2007, comme administrateurs:

- Abbate Bruno demeurant professionnellement à 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg (Président),
- Claude Isabelle demeurant professionnellement à 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg,
- BAIC MANAGEMENT SARL ayant son siège social au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg, représentée par Isabelle Claude.

La fin de leur mandat interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

*Pour la Société*

ALTER AUDIT SÀRL

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007128219/7824/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07592. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070148320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Tiyor Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.865.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Diyor Yakubov, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

**Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of TIYOR HOLDING S.A (hereinafter the «Company»).

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Object.**

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the «Shares»).

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 6. Acquisition of own Shares.**

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do

and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

#### **Art. 8. Board of Directors.**

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **Art. 9. Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman») at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 10.6 and 10.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

#### **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### **Art. 11. Powers of the Board of Directors.**

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

#### **Art. 12. Corporate Signature.**

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

#### **Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

#### **Art. 14. Conflict of Interest.**

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **Art. 15. General Meeting of Shareholders.**

General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

#### **Art. 16. Auditors.**

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

#### **Art. 17. Financial Year.**

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

#### **Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.**

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital.

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 19.2 above, is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

**Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.**

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

**Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.**

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 21. Applicable Law.**

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 22. Language.**

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Subscription and payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., pre-named . . . . .	31,000.-	3,100,000	31,000.-
Total . . . . .	31,000.-	3,100,000	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,600.- (two thousand six hundred euro).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2008.

*Resolution of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2007:

- Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Director, born on 26th August 1970 at 's-Gravenhage, residing professionally in Luxembourg.

2. The registered office shall be at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ AUDIT S. à r.l., having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Diyor Yakubov, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination TIYOR HOLDING S.A. (ci-après la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 6. Acquisition d'Actions propres.**

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

**Art. 7. Forme des Actions.**

7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété de ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par un tel Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse que la Société peut déterminer de temps en temps.

7.7 La Société ne reconnaît uniquement qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

**Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée d'un (1) an et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne;

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

#### **Art. 12. Signature Sociale.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée, dans le cas d'un administrateur unique, par la seule signature de l'Administrateur Unique, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société selon le cas, ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

### **Art. 14. Conflit d'Intérêts.**

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

### **Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.**

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20<sup>e</sup> jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

**Art. 16. Surveillance.**

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

**Art. 17. Année sociale.**

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

**Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.**

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.**

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émis lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

**Art. 20. Modification des Statuts.**

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 21. Loi applicable.**

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 22. Langue.**

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

*Constat*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., précitée .....	31.000,-	3.100.000	31.000,-
Total .....	31.000,-	3.100.000	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2007. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2008.

#### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2007:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Directeur, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2. Fixe le siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

3. Nomme EQ AUDIT S. à r.l., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg B numéro 124.782, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes 2007.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, LAC/2007/15043. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007129803/202/596.

(070149329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

### **International Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 112.948.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 17 octobre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007128279/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07654. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Eridanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.484.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2007*

Monsieur Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ERIDANUS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007128269/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06075. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Impish Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.865.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement de la société qui s'est tenue en date du 18 octobre 2007*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Mohamed Nour Eddin Nijar, demeurant à L-5651 Mordorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance comme nouveau Commissaire aux Comptes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2007 en remplacement de Monsieur Jacques Van Rysselbeghe, Commissaire aux Comptes révoqué.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007128243/322/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07280. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Logis Nautiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 36.373.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 12 juillet 2007 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen en sa qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

2. Monsieur Philippe Janssens, capitaine au long cours, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGIS NAUTIQUES S.A.  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2007128236/1066/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Legal and Financial S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.904.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 9 octobre 2007 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:
- VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.
- VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.
- HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 9 octobre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

L. J. Bevelander, F.H.R. Sonnenschein / L. J. Bevelander, F.H.R. Sonnenschein

Référence de publication: 2007128234/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**DAB Investments 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.244.

—  
Les comptes annuels au 31 juillet 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128233/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08205C. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**S.I.A., SOCIETE INTERNATIONALE D'ARCHITECTURE, société d'architectes interprofessionnelle,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 52.229.

—  
Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2007 que celle-ci a décidé de reconduire aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes et la société suivantes:

- M. Jean-Paul Menten, demeurant à, La Cornette, 59, B-6834 Belvaux
- M. Gérald Béranger, demeurant à, Rue Pondire, 26, B-5590 Ciney
- M. Thierry Geldof, demeurant à, Place des Girofles, B-1348 Louvain-La-Neuve

- La société anonyme BTG CONCEPT SA, avec siège social à, 23, Grand-Rue, L-8372 Hobscheid, représentée par Monsieur Bernard Grutman

Les mandats confiés commencent le 25 mai 2007 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2007 que:

1. M. Jean-Paul Menten et M. Thierry Geldof ont été nommés administrateurs délégués de la société. Les mandats confiés commencent le 25 mai 2007 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

2. La société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature individuelle de chaque administrateur délégué.

Strassen, le 23 octobre 2007.

J.-P. Menten

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007128430/2407/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Baic Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.133.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTER AUDIT Sarl

Signature

Référence de publication: 2007128268/7824/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Suprimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 56.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2007128292/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05046. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**SG - Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.238.

Zwischen den Unterzeichnern:

Herrn Hans Karl Grossmann, Freiberufler, geboren in Trier (D) am 23. Mai 1955, wohnhaft in D-54441 Temmels, Bahnhofstraße 3, nachstehend «Verkäufer» genannt

und

Herrn Ralf Schwartz., Dipl.-Ing. (FH), geboren in Bietigheim (D) am 3. April 1965, wohnhaft in D-54290 Trier, Deutscherherrenstraße 48a, nachstehend «Käufer» genannt,

wird folgender Kaufvertrag abgeschlossen:

Der Verkäufer tritt 36 Anteile mit einem Nennwert von viertausendfünfhundert Euro (4.500,00 €) an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SG-CONSTRUCTIONS SARL H.R. Luxemburg; B 121.238) mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg, an den Käufer ab.

Alle Besitzrechte der genannten Anteile gehen ab sofort auf den Käufer über.

Der Verkauf wird beiderseits eingewilligt zum Preise von viertausendfünfhundert Euro (4.500,00 €) für den der Verkäufer mit der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde Quittung erteilt.

Käufer räumt ein, die Geschäfts- und Finanzlage der genannten Gesellschaft eingehend geprüft zu haben und verzichtet im Voraus auf Regressansprüche jeglicher Art.

Wasserbillig, den 22. Mai 2007.

H. K. Grossmann / R. Schwartz

*Der Verkäufer / Der Käufer*

Référence de publication: 2007128433/7926/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06089. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Solelec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 91.565.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2007 que les personnes suivantes ont été réélues aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Luc de Winter, demeurant à B- 9831 Sint-Martens-Latem, 8 Voordelaan, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Pierre Fabeck, demeurant à B-1180 Uccle, 26A, avenue de la Sapinière,
- Maître Victor Elvinger, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich
- Monsieur Xavier Sinechal, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, 13, rue Pierre Marchand,
- Monsieur Jean Ries, demeurant à L-5680 Dalheim, 6 Wenkelhiel,

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007128324/304/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Superfund of Hedge Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.034.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2007*

En date du 17 septembre 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Markus Weigl, Monsieur Christian Halper, Madame Sylvie Becker, Madame Heike Findeisen et de Monsieur Lucien Euler en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007128315/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**International Power NPA, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 710.504.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 86.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128241/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08217. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**International Power (Bloomsbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 100.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128238/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08212. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**WI-FI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 92.569.

*Extrait du procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 octobre 2007*

*Résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social de 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2007128215/1142/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Ahrenkiel Shipmanagement (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 117.874.

EXTRAIT

Le 31 juillet 2007 s'est tenue de manière ordinaire, au siège social de la société, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur, à savoir Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007 et a nommé comme nouvel

administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe Janssens, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

2. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Koenraad Helon, demeurant à B-9160 Lokeren, n° 8 Koning Boudewijnlaan avec effet immédiat et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n° 8 Koning Boudewijnlaan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2007128239/1066/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Farta V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.502.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 août 2007 que:

\* l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.)
- VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)
- HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

\* l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 octobre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.  
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007128231/695/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070148154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Gaai Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.405.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 juillet 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- la démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 octobre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007128230/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07723A. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Portucel International Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128208/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06156. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070147831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Field Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.346.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 septembre 2007 que:

\* l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir:

- VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.)
- VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. (anc. F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.)
- HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A.

et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

\* l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 8 octobre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

L. J. Bevelander, F.H.R. Sonnenschein / L. J. Bevelander, F.H.R. Sonnenschein

Référence de publication: 2007128228/695/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07721. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Invecom Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.350.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2007 que:

Monsieur Michele Canepa, employé privé demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Herman J.J. Moors employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs de catégorie B en remplacement de Mr. Marc Ambroisien et de Mme. Elise Lethuillier démissionnaires. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007128224/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06567. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Vico S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 14.687.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 juin 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- La démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 8 octobre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007128225/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07717. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Koho Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.379.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 juin 2007 que:

- AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes de la société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2006;

- la démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de ses fonctions comme commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 8 octobre 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007128227/695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07718. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070148147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Wolseley Finance (Kennet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 168.012,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.151.

—  
Les comptes annuels au 31 juillet 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128226/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08199. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**BCEF Investments II S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.384.

Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007128206/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08481. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Treveria Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.942.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 49133 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007128124/211/11.

(070148121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Treveria Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.974.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 49132 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007128123/211/11.

(070148125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

---

**Henri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 69.921.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007127918/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06712. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---